

Forum des Associations METROPOLIS Samedi 12.09.26 de 9h à 16h

REGLEMENT des Inscriptions à l'ordre de GV Caluire 3C :

- *un règlement par inscription (**pas de cumul**)
- *un règlement de **35 € par chèque bancaire spécifique pour la licence**
- * le règlement de **l'adhésion (sauf adhérents du GAC) et des cours** par chèques bancaires ou chèques vacances
- * Pass Sport Jeunes 70€ pour les étudiants boursiers (conditions et inscription sur le site www.pass.sports.gouv.fr) et/ou Pass Région Jeunes 30€ (conditions et inscription sur le site www.passregion.auvergnerhonealpes.fr): le n° étudiant et le code secret seront à fournir par l'étudiant au moment de l'inscription pour pouvoir en bénéficier.

RAPPEL :

Le certificat médical reste **obligatoire**, conformément à notre règlement intérieur.

Toutefois, les adhérents qui répondront sur l'honneur, **NON** aux 6 questions du Questionnaire de Santé (p3 du dossier d'inscription) seront dispensés de produire un certificat médical.

ANIMATEURS :

- * **Jérémy** conserve les 2 cours de Marche nordique
- : * **Sonia** conserve le cours de Marche dynamique.

MODIFICATIONS : (en grisé sur bulletin d'inscription)

- * Suppression du cours de Fit'Danse de Méline, le lundi à 20h
- * Cours de Diane à Cuire le jeudi à 11h devient Gym Mémoire et Equilibre
- * Cours de Méline à Cuire le jeudi à 12h devient Mix Danse et Gym
- * Cours de Gym Dynamique de Virginie à St Clair devient Cardio Fitness
- * Cours de Gac débiteront à 16h30 le lundi à Cuire et 11h le jeudi au Dojo
- * Cours de Vêrane le lundi à Cuire débiteront à 14h30 et 15h30.
- * Aquagym : Retour des cours à 9h et 10h

DEBUT ET FIN DES COURS :

- *Les cours débutent lundi 14 septembre 2026
- *Les cours se termineront vendredi 25 juin 2027 sauf Aquagym mardi 8 juin 2027
- * Lieux de rendez-vous Marche Nordique et Dynamique au Dojo, 1bis rue Curie, en début de saison.

TESTER 1 ou 2 cours en Juin 2026 et jusqu'au 2 octobre 2026.

Bonne saison !



Bulletin d'adhésion / Renouvellement SAISON 2026-2027

INFORMATIONS SUR L'ADHESION ET LA LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE DE SPORT VITALITE par l'éducation physique et la gymnastique volontaire

Questionnaire de santé : Annexe jointe

Ce questionnaire vous renseignera s'il est nécessaire de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Si vous répondez **OUI** à une question, le certificat médical établi par votre médecin est **obligatoire**.

Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique sportive

Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

- le certificat médical doit être fourni dans les 2 mois suivant l'inscription et est valable 3 ans.
- Les évolutions de santé au cours de ces 3 années, non signalées, sont de la responsabilité de l'adhérent et ne pourront être imputées à l'Association.
- Le certificat médical est obligatoire chaque année pour les cours de Gymnastique Après Cancer.

Assurance Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FF Sport Vitalité a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts et Règlement intérieur L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles L'adhérent est informé que l'association et la FFSV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante « dpo@ffepgv.fr ».

Honorabilité des bénévoles Le ministère des Sports met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant(e) ou d'animateur/animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FF Sport Vitalité aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR ADHERENTS

Saison 2026/2027

Volet à conserver par le licencié

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives

SVP Répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1-Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une hypertension artérielle, d'une affection longue durée ALD ou d'une autre maladie chronique		
2-Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
3-Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique ?		
4-Eprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois ?		
5-Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?		
6-Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, etc) survenu durant les 12 derniers mois ?		
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

- Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci-jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Le certificat médical est alors obligatoire et doit être remis au club dans les 2 mois qui suivent.

--



Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFSV

Je soussigné M / Mme :,
né(e) le.....

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des 6 questions du questionnaire de santé.

Saison 2026 / 2027, FF Sport Vitalité GV Caluire 3C

A, le/...../.....
Signature



Saison 2026/2027

du 14 Septembre 2026 au 25 juin 2027

BULLETIN d'INSCRIPTION INDIVIDUEL

A transmettre de préférence par voie postale
GV Caluire3C - 1 rue CURIE - 6 9300 Caluire-et-Cuire

NOM..... Nom de Naissance (obligatoire).....

Prénom..... Date de naissance

Adresse

Adresse Mail..... **Tel :**

Nouvel adhérent oui ◇

Demande d'une attestation CE oui ◇

Licence EPGV obligatoire par chèque bancaire spécifique encaissable au 10.10.2026				35.00€
Adhésion et cours	Numéro des cours choisis	Tarif unitaire	Nombre de cours	Total Ligne
Adhésion obligatoire sauf GAC*				14€*
1- Activités gymnastique 1 à 30		103€		
- 3 ^{ème} séance prise en début de saison		10€ à déduire		
- 4 ^{ème} séance prise en début de saison		15€ à déduire		
- 5 ^{ème} séance prise en début de saison		15€ à déduire		
2 - Aquagym		180€		
2- Marche nordique/dynamique		190€		
2 - Gymnastique après cancer		Gratuit		0€
Solidarité Cancer		Facultatif		
Montant TOTAL	(hors licence)			

*Adhésion gratuite pour GAC

Règlement individuel par chèques à l'ordre de GV CALUIRE 3C (premier encaissement à compter du 10 octobre 2026).

- Par chèque bancaire : cocher la ou les cases

En 1 fois ☐, en 2 fois ☐, en 3 fois ☐

Montant réglé par chèque(s) bancaire(s) :

€

- et/ou par chèques vacances dûment remplis avec nom et adresse de l'adhérent

Nombre de chèques vacances :

70 €

Montant réglé par chèque(s) vacances :

€

- Pass Sport Jeunes (voir conditions)

- Pass Région Jeunes (voir conditions)

30 €

En adhérent à notre association, vous en acceptez le Règlement Intérieur, à retrouver sur notre site internet <https://gvcaluire3c.fr> et affiché au Dojo 1bis rue Curie à Caluire et Cuire.

Le Certificat Médical est **obligatoire chaque saison** pour tout nouvel adhérent, les adhérents du GAC, et les anciens adhérents dont le certificat médical est antérieur au 1^{er} juillet 2024, sans changement intervenu postérieurement.

Une attestation sur l'honneur est **obligatoirement** à remplir (voir documents joints) pour justifier la non présentation du certificat médical.

Date :

Signature :